

Principe

- Environ 20 voies de niveau 4 à 7c sont proposées aux enfants toutes catégories confondues. Chacune rapporte un nombre de points proportionnel à sa difficulté, plus un bonus si le grimpeur atteint le sommet.
- Chaque enfant choisit un maximum de 7 voies parmi toutes les voies proposées; seules les 5 meilleures voies de chaque compétiteur seront comptabilisées pour établir le classement de l'étape. En fonction du nombre d'inscrit le nombre de voies peut être ramené à 6 avec les 4 ou 5 meilleures comptabilisées.
- Les créneaux d'escalade sont de 3h30, soit de 9h00- 12h30 et 13h30 à 17h00
- Les voies se grimpent « en moulinette » sauf certaines voies qui se grimpent en tête si le club organisateur en ouvre. Les voies en tête bénéficient d'un bonus N+1. 6c = 6c+. A partir de la catégorie des poussins uniquement.
- Chaque enfant dispose d'un temps maximum strict pour grimper une voie, soit :
3min à Pibrac ; 3min30 à Plaisance, Carbonne; et 4 min à Saint-Mamet.
- **Un seul essai** (quand les 2 pieds décollent du sol) est accordé par voie ;
Dans aucun cas, l'enfant ne pourra faire de 2e essai (sauf cas exceptionnel décidé par le président du jury, par exemple en cas de problème technique).
- La voie est considérée comme réussie lorsque le grimpeur tient la prise finale à deux mains. S'il chute avant la fin de la voie, le juge notera le numéro de la dernière prise tenue.
- Durant la réalisation de la voie, les personnes extérieures (assureur, parents, entraîneur, etc.) ne peuvent pas conseiller l'enfant qui grimpe.
- Les ex-aequo sur le podium seront départagés en tenant compte de toutes les voies réalisées, 6 voies sur 6 ou 7 voies sur 7 selon les étapes.

- **Le Président de jury** est le seul habilité à recevoir les réclamations des grimpeurs ou de leurs accompagnants.
- **N'oubliez pas d'apporter votre fiche à l'informatique à mi parcours, Merci !**